

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 18 FÉVRIER 2019, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 février 2019
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Adoption – règlement numéro 1234-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables aux travaux reliés à la gestion de débordements des eaux usées (station de pompage, débitmètre, calibration, mise à niveau d'équipements, etc.), à l'amélioration du réseau d'eau potable (acquisition et installation d'un surpresseur, etc.) et à l'acquisition de certains équipements et logiciels
 - 5.3 Adoption – règlement numéro 1235-2019 décrétant des travaux d'amélioration de la sécurité sur les rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies
 - 5.4 Adoption – règlement numéro 1236-2019 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.5 Certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements numéros 1127-1-2018 et 1231-2019 – dépôt
 - 5.6 Procès-verbal de correction – résolution numéro 701-11-2018
 - 5.7 Union des municipalités du Québec – plan municipal d'emplois – adhésion – renouvellement
 - 5.8 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises annuelles 2019 – inscriptions
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Parc de la rue Pierrette-Desjardins – construction terrain de tennis simple avec stationnement pavé – mandat
 - 6.2 Réhabilitation de l'émissaire pluvial – Avenue des Champs-Élysées – soumission rejetée
 - 6.3 Plan d'intervention révisé (GBI J7685-03) – acceptation
 - 6.4 Demande d'aide financière – Fédération canadienne des municipalités – gestion des actifs
 - 6.5 Éclairage Domaine des Prés – J.N.A. Leblanc Électrique inc. – décompte progressif no 4

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Avis de motion et dépôt et adoption projet – règlement numéro 926-4-2019 modifiant certaines dispositions du règlement 926-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances
- 7.2 Dérogation mineure numéro 2019-00004 (20, chemin numéro-17)
- 7.3 Permis et certificats – rapport annuel 2018

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Fondation Richelieu de Joliette – contribution financière
- 8.2 Service des incendies – rapport du mois de novembre 2018

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Aménagement parc Raymond-Villeneuve – subvention
- 9.2 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – dossier numéro 558347
- 9.3 Gym Annalie – inscriptions automne 2018
- 9.4 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions 2019 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – personnel étudiant – embauche
- 10.2 Carrefour culturel – fournisseur technique
- 10.3 Radio M103,5 FM – diffusion publicitaire – offre
- 10.4 Publicité – Lanauweb – achat
- 10.5 Publicité – Centre culturel de Joliette – achat
- 10.6 Capsules publicitaires – CFNJ – achat
- 10.7 Publicité – Club de vélo du Grand Joliette – achat
- 10.8 Publicité – journal L'Action – achat
- 10.9 Tournage des Gouinfrineurs – autorisation
- 10.10 Demande de permis d'alcool permanent au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies
- 10.11 Modification de l'éclairage au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – mandat
- 10.12 Programmation culturelle – automne 2019 et hiver 2020 – ajouts
- 10.13 Rendez-vous famille 2019 – programmation
- 10.14 Petits Bonheurs 2019
- 10.15 Gala Excelsiors – participation
- 10.16 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – résidence – artiste Michelle Laflèche
- 10.17 Partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec – projet de l'artiste Marie-Joanne Boucher

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Destruction de documents

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

078-02-2019

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 4 février 2019

079-02-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

080-02-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 5 au 18 février 2019 inclusivement et totalisant une somme de 156 116,83 \$.

5.2 Adoption – règlement numéro 1234-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables aux travaux reliés à la gestion de débordements des eaux usées (station de pompage, débitmètre, calibration, mise à niveau d'équipements, etc.), à l'amélioration du réseau d'eau potable (acquisition et installation d'un surpresseur, etc.) et à l'acquisition de certains équipements et logiciels

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1234-2019 ainsi que sa portée.

081-02-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 4 février 2019 concernant le règlement numéro 1234-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables aux travaux reliés à la gestion de débordements des eaux usées (station de pompage, débitmètre, calibration, mise à niveau d'équipements, etc.), à l'amélioration du réseau d'eau potable (acquisition et installation d'un surpresseur, etc.) et à l'acquisition de certains équipements et logiciels et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 160 000 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1234-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables aux travaux reliés à la gestion de débordements des eaux usées (station de pompage, débitmètre, calibration, mise à niveau d'équipements, etc.), à l'amélioration du réseau d'eau potable (acquisition et installation d'un surpresseur, etc.) et à l'acquisition de certains équipements et logiciels et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 160 000 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.3 Adoption – règlement numéro 1235-2019 décrétant des travaux d'amélioration de la sécurité sur les rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1235-2019 ainsi que sa portée.

082-02-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 4 février 2019 concernant le règlement numéro 1235-2019 décrétant des travaux d'amélioration de la sécurité sur les rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies et pourvoyant à un emprunt de 725 355 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1235-2019 décrétant des travaux d'amélioration de la sécurité sur les rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies et pourvoyant à un emprunt de 725 355 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.4 Adoption – règlement numéro 1236-2019 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1236-2019 ainsi que sa portée.

083-02-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 4 février 2019 concernant le règlement numéro 1236-2019 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1236-2019 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.5 Certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements numéros 1127-1-2018 et 1231-2019 – dépôt

Monsieur Serge Landreville dépose les certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des règlements suivants :

- 1127-1-2018 ayant pour effet d'abroger dans sa totalité le règlement numéro 1127-2015 décrétant l'exécution de travaux de construction de quatre (4) terrains de tennis et un emprunt d'une somme de 663 930 \$ à ces fins;
- 1231-2019 décrétant des travaux de stabilisation des berges dans le secteur riverain et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 410 200 \$ à cette fin.

5.6 Procès-verbal de correction – résolution numéro 701-11-2018

Monsieur Serge Landreville dépose le procès-verbal de correction rédigé par madame Sylvie Malo, greffière, concernant la résolution numéro 701-11-2018 afin que les modifications suivantes lui soient apportées, soit :

Remplacer le nom du professeur d'initiation au patin / 5 à 8 ans, afin qu'il y soit nommée Lisa Dumontier.

5.7 Union des municipalités du Québec – plan municipal d'emplois – adhésion – renouvellement

084-02-2019

ATTENDU QUE, chaque année, 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

ATTENDU QUE les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et, qu'à ce titre, ils veulent y contribuer;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, met en œuvre, à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

ATTENDU QUE ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

ATTENDU QUE, par ce partenariat, l'UMQ s'engage à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaires;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et, par conséquent, réserve un emploi d'été dans le cadre de ce programme, soit journalier/journalière étudiant/e affecté/e à l'entretien des parcs et à la coupe du gazon.

5.8 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises annuelles 2019 – inscriptions

085-02-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'inscrire mesdames Suzanne Dauphin, Marie-Christine Laroche et Marie-Andrée Breault, respectivement mairesse, conseillère et directrice générale et messieurs Jean-Guy Forget et Régis Soucy, conseillers, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 9 au 11 mai 2019 à Québec;

QUE la Ville défraie les coûts reliés à cette activité.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Parc de la rue Pierrette-Desjardins – construction terrain de tennis simple avec stationnement pavé – mandat

086-02-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé au parc de la rue Pierrette-Desjardins;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBi experts-conseils inc. pour procéder à la réalisation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux relativement au projet de construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé au parc de la rue Pierrette-Desjardins, le tout selon l'offre de services datée du 4 février 2019 qui prévoit des honoraires de 21 200 \$ taxes en sus.

087-02-2019

6.2 Réhabilitation de l'émissaire pluvial – Avenue des Champs-Élysées – soumission rejetée

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait à la réhabilitation de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée et ouverte publiquement le 4 décembre 2018, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission
Services Infraspec inc.	98 556,57 \$

ATTENDU QUE monsieur David Perrault, ingénieur de GBI experts-conseils inc., a procédé à l'analyse de la soumission reçue et qu'il en fait rapport dans une lettre datée du 5 décembre 2018, dans laquelle il y est fait mention que ladite soumission dépasse l'estimation du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De rejeter la soumission reçue de Services Infraspec inc. au montant de 98 556,57 \$ en ce qui a trait à la réhabilitation de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées.

088-02-2019

6.3 Plan d'intervention révisé (GBI J7685-03) – acceptation

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 231-04-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté GBI experts-conseils inc. pour la révision de son plan d'intervention;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans un processus de développement durable des infrastructures pouvant permettre à la Ville d'établir les priorités de renouvellement des infrastructures dans le but d'optimiser ses investissements;

ATTENDU QUE le résultat de l'analyse démontre que certaines infrastructures de classe D sont désuètes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte le plan d'intervention révisé déposé;

QUE toutes les procédures nécessaires soient enclenchées afin que le plan d'intervention révisé déposé soit transmis aux fins d'analyse auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que soit effectué tout suivi auprès du MAMH pour l'approbation dudit plan d'intervention révisé;

QUE la firme GBI experts-conseils inc. soit autorisée à remettre ledit document aux personnes responsables des analyses des plans d'intervention au MAMH.

089-02-2019

6.4 Demande d'aide financière – Fédération canadienne des municipalités – gestion des actifs

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a implanté et développé depuis plusieurs années le volet cartographique de son système d'information géographique (SIG) couvrant l'ensemble des réseaux d'infrastructure de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a développé, en parallèle à son (SIG), l'ensemble des bases de données couvrant les infrastructures de la Ville;

ATTENDU QUE l'ensemble des données reliées aux infrastructures de la Ville et les données cartographiques ne sont pas intégrés;

ATTENDU QUE la Ville juge à propos d'implanter un système intégré de gestion des informations reliées aux infrastructures afin d'assurer la pérennité des données et de permettre et faciliter l'accès aux données des infrastructures pour l'ensemble du personnel concerné, dans une optique de saine gestion des actifs;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre aux gouvernements municipaux un programme de financement pour la gestion des actifs;

ATTENDU QUE les activités requises afin de développer un système intégré de gestion des infrastructures de la Ville s'intègrent à l'intérieur de la liste des activités admissibles du programme de financement de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu de transmettre une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Serge Adam, directeur des services techniques, soit autorisé à présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet d'implantation d'un outil d'inventaire et de gestion intégré des infrastructures municipales;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Collecte des données terrain des réseaux d'infrastructures de la Ville afin de corriger le positionnement des réseaux (données X, Y) sur le système d'information géographique (SIG) existant, incluant l'élévation des réseaux (donnée Z);
- La pose de repères de référence permanents afin d'assurer un rattachement géodésique uniforme de références pour tous les ajouts futurs de réseaux d'infrastructures;

- L'implantation d'un logiciel de gestion des données des infrastructures, incluant le nettoyage et la structuration des données et l'intégration des données dans un environnement géospatial;

Il est également résolu que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies consacre un budget de 71 216 \$, avant subvention, au financement des coûts associés à ce projet.

6.5 Éclairage Domaine des Prés – J.N.A. Leblanc Électricité inc. – décompte progressif no 4

090-02-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à J.N.A. Leblanc Électricité inc. l'exécution des travaux d'éclairage du Domaine des Prés;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte progressif no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 15 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à J.N.A. Leblanc Électricité inc. la somme de 7 238,68 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1158-2016.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Avis de motion – règlement numéro 926-4-2019 modifiant certaines dispositions du règlement 926-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances

091-02-2019

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 926-4-2019 modifiant certaines dispositions du règlement 926-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances.

Dépôt et adoption projet – règlement numéro 926-4-2019 modifiant certaines dispositions du règlement 926-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances

092-02-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 926-4-2019 modifiant certaines dispositions du règlement 926-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances.

093-02-2019

**7.2 Dérogation mineure numéro 2019-00004
(20, chemin numéro-17)**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 013 située au 20, chemin numéro-17;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment principal à vocation résidentielle, l'ancien ayant perdu, depuis plus de trois ans, plus de 50 % de sa valeur au rôle le jour précédent les dommages, sur un terrain adjacent à une rue privée et non cadastrée, le tout étant interdit au règlement de zonage numéro 300-C-1990 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00004 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00004 soit acceptée conditionnellement à l'élargissement du chemin d'accès et au dépôt d'un plan d'aménagement de la rive. L'élargissement du chemin devra être réalisé avant l'octroi du permis de construction du bâtiment principal.

7.3 Permis et certificats – rapport annuel 2018

Madame Nicole Chevalier dépose le rapport annuel 2018 des permis et certificats, préparé par monsieur Guillaume Albert-Bouchard, coordonnateur au Service de l'urbanisme.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

094-02-2019

8.1 Fondation Richelieu de Joliette – contribution financière

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au souper organisé au profit de l'organisme Fondation Richelieu de Joliette qui se tiendra le mardi 23 avril 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 250 \$ à la Fondation Richelieu de Joliette afin d'aider cette dernière à soutenir les plus défavorisés de la communauté régionale, particulièrement les jeunes.

8.2 Service des incendies – rapport du mois de novembre 2018

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois de novembre 2018.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Aménagement parc Raymond-Villeneuve – subvention

Monsieur Régis Soucy dépose une correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 29 janvier 2019 selon laquelle le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel a été retenu pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Les membres du conseil autorisent les services municipaux à entreprendre les démarches nécessaires quant à l'obtention de cette subvention.

9.2 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – dossier numéro 558347

095-02-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 197-03-2018 à sa séance du 21 mars 2018 afin d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) dans le cadre de l'aménagement d'un parc intergénérationnel au parc Raymond-Villeneuve et que le numéro de dossier 558347 nous a été attribué;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous a informé dans une lettre datée du 29 janvier 2019 que le programme PIQM était fermé et remplacé par le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) et que notre demande avait été retenue pour l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QU'IL y a lieu de fournir les renseignements requis afin de finaliser l'évaluation du projet de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et d'obtenir une autorisation définitive à la satisfaction du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel au parc Raymond-Villeneuve (dossier numéro 558347);

QUE la Ville a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Ville assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

096-02-2019

9.3 Gym Annalie – inscriptions automne 2018

ATTENDU QUE Gym Annalie a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison automne 2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 8 février 2019, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 14;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Gym Annalie pour la saison automne 2018, laquelle contribution totalise 700 \$.

097-02-2019

9.4 Club de baseball mineur Lanaudière nord – inscriptions 2019 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2019;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 9 février 2019, le paiement d'un total de 46 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de baseball mineur Lanaudière nord sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2019 totalisant 8 395 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

098-02-2019

10.1 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – personnel étudiant – embauche

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un ou d'une étudiante à temps partiel pour aider lors des événements culturels qui se déroulent au Centre des arts et des loisirs Alain Larue;

ATTENDU la recommandation du 7 février 2019 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de madame Sabrina Desrochers, à temps partiel et au salaire étudiant, pour aider lors des événements culturels qui se déroulent au Centre des arts et des loisirs Alain Larue.

099-02-2019

10.2 Carrefour culturel – fournisseur technique

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un fournisseur technique dédiée principalement au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies afin d'offrir un meilleur service aux artistes en résidence et afin d'avoir un meilleur suivi quant au service technique de sonorisation;

ATTENDU la recommandation du 7 février 2019 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir les services de monsieur Jean-Michel Roch, au taux horaire de 25 \$, quant au service technique de sonorisation au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies.

100-02-2019

10.3 Radio M103,5 FM – diffusion publicitaire – offre

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire avoir un médium afin de publiciser ses activités, événements et informations municipales;

ATTENDU QUE le M103,5 FM a présenté une offre forfaitaire qui permettrait à la Ville d'annoncer tous les événements qu'elle souhaite sur les ondes de la radio, jusqu'à concurrence d'une valeur de 17 000 \$ en publicité;

ATTENDU la recommandation du 31 janvier 2019 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter l'offre présentée par le M103.5 FM le 10 décembre 2018 afin de publiciser ou informer la population de tout ce qui concerne la Ville, pour l'année 2019, laquelle prévoit un coût mensuel de 625 \$, taxes en sus, soit 7 500 \$ annuellement, taxes en sus.

101-02-2019

10.4 Publicité – Lanauweb – achat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite augmenter sa visibilité pour ses événements culturels et autres;

ATTENDU QUE le site Internet Lanauweb rejoint près de 60 000 visiteurs uniques chaque mois;

ATTENDU la recommandation du 31 janvier 2019 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat d'un plan publicitaire auprès de Lanauweb s.e.n.c. afin d'augmenter la visibilité de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour ses événements culturels et autres, au montant de 1 500 \$ pour 2019.

10.5 Publicité – Centre culturel de Joliette – achat

102-02-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite obtenir de la visibilité pour ses événements culturels;

ATTENDU QUE le programme du Centre culturel de Joliette est distribué à plus de 30 000 copies et que les lecteurs de ce programme sont des consommateurs de culture;

ATTENDU la recommandation du 31 janvier 2019 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'entente publicitaire avec le Centre culturel de Joliette pour 2019, soit l'achat de deux pages complètes pour un total de 3 200 \$.

10.6 Capsules publicitaires – CFNJ – achat

103-02-2019

ATTENDU la recommandation du 31 janvier 2019 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'entente avec CFNJ pour 2019 en procédant à l'achat de 50 capsules publicitaires diffusées sur les ondes de cette dernière, dans l'émission Lanaudière et Compagnie, au tarif totalisant 3 750 \$.

10.7 Publicité – Club de vélo du Grand Joliette – achat

104-02-2019

ATTENDU la recommandation du 7 février 2019 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrices aux communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat d'un espace de publicité dans le calendrier 2019 du Club de Vélo du Grand Joliette, au tarif totalisant 150 \$.

105-02-2019

10.8 Publicité – journal L'Action – achat

ATTENDU QUE le journal L'Action publiera, le 27 février 2019, un cahier spécial sur la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU la recommandation du 7 février 2019 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat d'une demi-page du journal L'Action quant au cahier spécial sur la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au coût de 877 \$.

106-02-2019

10.9 Tournage des Gouinfrineurs – autorisation

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reçu une demande d'autorisation de tournage d'un épisode des Gouinfrineurs diffusé sur Bell Fibe 1;

ATTENDU la recommandation du 4 février 2019 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la tenue du tournage d'un épisode des Gouinfrineurs sur son territoire, soit au parc Amable-Chalut, le tout d'une durée de trois jours au mois de mars 2019.

107-02-2019

10.10 Demande de permis d'alcool permanent au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de se procurer un permis d'alcool permanent au Carrefour culturel afin de répondre à la demande du public;

ATTENDU la recommandation du 29 novembre 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, à procéder à la demande de permis d'alcool permanent au Carrefour culturel;

D'autoriser les dépenses découlant de la présente résolution, totalisant un montant approximatif de 1 000 \$.

10.11 Modification de l'éclairage au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – mandat

108-02-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire assurer un meilleur confort au public du Carrefour culturel et qu'il y a lieu pour ce faire de procéder à la modification de l'éclairage;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de Les Entreprises Robert Champagne inc., pour procéder à la modification de l'éclairage au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 14 janvier 2019 qui prévoit des honoraires de 3 400 \$, taxes en sus.

10.12 Programmation culturelle – automne 2019 et hiver 2020 – ajouts

109-02-2019

ATTENDU QUE la programmation culturelle – automne 2019 et hiver 2020 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle – automne 2019 et hiver 2020 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Octobre 2019

Samedi 5 octobre

Déjeuner littéraire : auteur à confirmer

Jeudi 17 octobre

Chanson : Cabaret Routhier

Novembre 2019

Samedi 2 novembre

Déjeuner littéraire : auteur à confirmer

Décembre 2019

Samedi 7 décembre

Déjeuner littéraire : auteur à confirmer

Résidence au presbytère :

Du 16 au 20 septembre :

Musique : Gilles Turcot
Présentation le 19 septembre

Du 23 au 28 septembre :

Théâtre : Théâtre Everest
Présentation le 27 septembre

Du 7 au 12 octobre :

Cirque jeunesse : Compagnie du gros
orteil

Du 21 au 25 octobre :

Présentation le 10 octobre
Danse : Audrée Foucher
Présentation le 24 octobre

Du 30 octobre 1 ^{er} novembre :	au	Musique : Frédéric-Michael Grenier Présentation le 1 ^{er} novembre
Du 4 au 8 novembre :		Musique : Geneviève Racette Présentation le 7 novembre
Du 18 au 22 novembre :		Danse, théâtre-cinéma : Jean-François Boisvenue Présentation le 21 novembre
Du 25 au 29 novembre :		Maryline Daoust et Gabriel Léger-Savard Présentation le 28 novembre
Du 2 au 6 décembre :		Contenu littéraire : Danielle Thibeault Présentation à voir
Du 16 au 20 décembre :		Théâtre : Olivier Arteau Présentation le 29 décembre
Du 6 au 17 janvier :		Cirque : Benoist Hypolite Présentation le 16 janvier

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites;

D'accepter de verser le cachet demandé pour la présentation du Cabaret Routhier le 17 octobre 2019, soit 1 700 \$, taxes applicables en sus.

10.13 Rendez-vous famille 2019 – programmation

110-02-2019

ATTENDU la recommandation du 8 février 2019 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, en ce qui a trait à la 4^e édition des Rendez-vous famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la programmation élaborée par la Commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation de spectacles dans le cadre des Rendez-vous famille, les 4, 11 et 18 juillet 2019, soit approuvée;

QUE le budget estimé pour la tenue de ces spectacles soit de 3 200,90 \$, taxes incluses.

10.14 Petits Bonheurs 2019

111-02-2019

ATTENDU QUE le Centre culturel de Joliette organise, pour une 8^e année, le Festival Petits Bonheurs qui s'adresse aux enfants de 0-6 ans;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est intéressée à tenir la grande fête de clôture de ce festival sur son territoire pour une deuxième année consécutive, ceci lui permettant de démontrer son action culturelle envers les familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE confirmer auprès du Centre culturel de Joliette que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organisera la grande fête de clôture de Festival Petits Bonheurs 2019 le 25 mai prochain;

QUE la Ville verse les cachets se rapportant à cet événement qui totalisent 2 800 \$.

112-02-2019

10.15 Gala Excelsiors – participation

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Gino Latendresse et madame Marie-France Beaulieu de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisés à participer au Gala Excelsiors qui se tiendra à Saint-Charles-Borromée, le 26 avril 2019, afin d’y représenter la Ville;

QUE la Ville défraie les coûts de participation à ce gala au montant total de 360 \$, taxes incluses, ainsi que les coûts y afférents, s’il y a lieu.

113-02-2019

10.16 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – résidence – artiste Michelle Laflèche

ATTENDU la demande de madame Michelle Laflèche de résider au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies avec deux autres artistes afin de réaliser un projet en arts numériques;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l’offre de présentation de l’événement au public;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies permette à madame Michelle Laflèche et deux autres artistes de résider au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies pendant trois à quatre jours dont les dates sont à déterminer;

QU’en échange, madame Michelle Laflèche s’engage à présenter l’événement au public;

D’autoriser les dépenses liées aux équipements pour une somme maximum de 650 \$.

114-02-2019

10.17 Partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec – projet de l’artiste Marie-Joanne Boucher

ATTENDU l’entente territoriale avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) et le dépôt du projet de l’artiste Marie-Joanne Boucher;

ATTENDU la demande de madame Boucher de résider au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies afin de réaliser un projet artistique;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l’offre d’une première lecture publique de la pièce;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies permette à madame Marie-Joanne Boucher de résider au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies du 25 au 27 avril 2019;

QU'en échange, madame Marie-Joanne Boucher s'engage à présenter une première lecture publique de la pièce;

D'autoriser les dépenses au montant de 5 000 \$.

11. AUTRES SUJETS

115-02-2019

11.1 Destruction de documents

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la greffière a la responsabilité de la gestion des archives de la Ville;

ATTENDU QU'une liste de documents à détruire a été déposée le 1^{er} février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE, sur recommandation de madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les documents consignés sur la liste datée du 1^{er} février 2019 soient détruits, et ce, en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation de la Ville.

116-02-2019

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 48.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse